

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 7 février 2023

Délibération n° : 23-02-01

5.3 Désignation de représentants

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du premier février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY – Robert VANOVERSCHELDE – Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Christine HUET - Grégory SPYCHALA Dominique DAUCHY - Tiphanie OTLET

Étaient excusés

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Dominique CORREA a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique DAUCHY

Étaient absents

François STASINSKI - Claudine GENARD - Sylvia PISANO - Léa DEQUAYE - Gérard QUINET - Claudine HERLIN

Nombre de suffrages exprimés : 21

Votes Pour : 15

Vote nul : 1

Votes blancs: 5

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-14 et L2122-7-2 ;

VU la délibération n° 20-07-02 fixant le nombre d'adjoints ;

VU la délibération n°20-07-02 du 3 juillet 2020, actant l'élection des Adjoints

CONSIDÉRANT le décès le 08 janvier dernier de Monsieur Ali FARHI, 3^{ème} adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT qu'en cas de vacance d'un adjoint, celui-ci devra être remplacé parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il succédera ;

CONSIDÉRANT que le nombre d'adjoints a été fixé à 8,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil municipal d'élire un adjoint,

CONSIDÉRANT la candidature au poste d'Adjoint de Monsieur Pascal CROMBE,

CONSIDÉRANT l'absence d'autre candidature,

CONSIDÉRANT que l'élection d'un adjoint en cours de mandat s'effectue au scrutin uninominal, secret, à la majorité absolue.

CONSIDÉRANT que Madame Christine LEONET a été désignée secrétaire du bureau de vote dont Madame le Maire assure la présidence.

CONSIDÉRANT que Mme Christine HUET et M. Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED ont été désignés assesseurs,

Le Conseil municipal, au terme de l'élection et après dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, acte que le résultat suivant a été établi :

Nombre de présents : 18

Nombre de procurations : 3

Nombre de bulletins présents dans l'urne : 21

Bulletins blancs : 5

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotée) : 1

Suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Monsieur Pascal CROMBE ayant obtenu 15 (quinze) voix, le Conseil municipal le proclame et l'installe immédiatement en qualité d'adjoint au Maire.

Aucune observation ou réclamation présentée pendant la séance.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le : 15 février 2023

Acte transmis au contrôle de légalité le : 10 février 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT